

Extrait du registre des délibérations

Séance du 9 Mars 2021

L' an 2021 et le 9 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,en Mairie sous la présidence de M. GRAVIER Jean-Claude.

Présents : Mmes : DOMINE - BISKUPSKI Karine, DUPONT Nadège, FLORES Dominique, FLORES Nathalie, MANON Monique, MARTINERIE Marlène, PONSART Stéphanie, VILLEVAL-DROZIERES Marie-Line, MM : COLAS Hervé, DESPAS Gérard, DIEUDONNE Olivier, GERBEAU Cédric, GERNELLE Guillaume, GRAVIER Jean-Claude, MASUY Jacques, SAPONE Franck, STIRZEL Gérard.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme ROFIDAL-WERY Dominique à M. GERBEAU Cédric, M. FLORES Stéphane à M. GRAVIER Jean-Claude.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 17

Date de la convocation : 01/03/2021

Date d'affichage : 01/03/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture
le : 11/03/2021

A été nommée secrétaire : M. COLAS Hervé

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la dernière séance.

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Objet des délibérations

SOMMAIRE

MISE A L'ETAT D'ASSIETTE DES PARCELLES 1, 2, 3, 5, 7, 9, 43 ET 47
TARIF CAVEAUX
SUBVENTION FOOTBALL CLUB DE HAYBES
SPONSORING A L'EQUIPAGE BAB EL RAID
REGIME INDEMNITAIRE AGENTS DE LA FILIERE POLICE MUNICIPALE
CREATIONS DE POSTES D'AGENTS NON TITULAIRES POUR LA SAISON ESTIVALE

réf : 001-MARS2021 **MISE A L'ETAT D'ASSIETTE DES PARCELLES 1, 2, 3, 5, 7, 9, 43 ET 47**

Le Maire explique qu'il est nécessaire pour les besoin de l'affouage 2021 de passer les parcelles 1, 2, 3, 5, 7, 9, 43 et 47 à l'état d'assiette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité de :

- Passer les parcelles 1, 2, 3, 5, 7, 9, 43 et 47 à l'état d'assiette pour les besoins de l'affouage 2021,
Valide le règlement d'exploitation de l'affouage pour l'exercice 2021 et nomme M. Jean-Claude GRAVIER, M. Stéphane FLORES et Mme Monique MANON en qualité de garants de ces lots d'affouage.

A l'unanimité (**Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0**)

réf : 002-MARS2021 **TARIF CAVEAUX**

Le Maire explique à l'assemblée que 25 caveaux viennent d'être installés au cimetière de Haybes.

La commission finances réunie le 26 février 2021 a proposé le prix d'un caveau à 1600 € TTC.

La vente d'un caveau donnera lieu à l'émission d'un titre de recettes indépendamment de celui émis pour la concession de terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte et fixe le tarif du caveau à 1 600 € TTC.

A l'unanimité (**Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0**)

réf : 003-MARS2021 **SUBVENTION FOOTBALL CLUB DE HAYBES**

Le Maire expose :

La commission finances réunie le 26 février 2021 a donné un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 28 599 € au Football Club de Haybes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'attribuer la subvention de 28 599 € au Football Club de Haybes.

A l'unanimité (**Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0**)

réf : 004-MARS2021

SPONSORING A L'EQUIPAGE BAB EL RAID

Le Maire expose :

La commission finances réunie le 26 février 2021, a donné un avis favorable au sponsoring du véhicule pour le Bab el Raid pour un montant de 500€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le sponsoring du véhicule pour le Bab el Raid pour un montant de 500€.

A l'unanimité (**Pour** : 19 **Contre** : 0 **Abstentions** : 0)

réf : 005-MARS2021

REGIME INDEMNITAIRE AGENTS DE LA FILIERE POLICE MUNICIPALE

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°97-702 du 31 mai 1997 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des agents de police municipale,

PROPOSE

- D'instituer l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions avec un taux maximum de 20% pour le cadre d'emplois des agents de police municipale

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'instituer l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions avec un taux maximum de 20% pour le cadre d'emplois des agents de police municipale.

A l'unanimité (**Pour** : 19 **Contre** : 0 **Abstentions** : 0)

réf : 006-MARS2021

CREATIONS DE POSTES D'AGENTS NON TITULAIRES POUR LA SAISON ESTIVALE

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de la saison estivale 2021 il y a lieu, de créer des emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité,

Le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la création de :

8 emplois saisonniers du 1^{er} mai au 30 septembre 2021

- 1 emploi d'agent d'accueil et d'animation à 35/35^e
- 4 emplois d'agent d'accueil et d'animation à 30/35^e
- 2 emplois d'agent d'accueil et d'animation à 27/35^e
- 1 emploi d'agent technique à 35/35^e

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de créer dans les conditions prévues par l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs),

8 emplois saisonniers (en ajoutant un mois à la proposition faite par le Maire soit : du 1^{er} mai au 31 octobre 2021) :

- 1 emploi d'agent d'accueil et d'animation à 35/35^e
- 4 emplois d'agent d'accueil et d'animation à 30/35^e
- 2 emplois d'agent d'accueil et d'animation à 27/35^e
- 1 emploi d'agent technique à 35/35^e

Précise que ces emplois auront une rémunération comprise entre l'indice brut 354 et l'IB 432.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

Informations diverses :

- M. Le Maire rappelle que le tirage des parts de bois aura lieu jeudi 11 mars, 4 élus seront présents le matin et 4 autres l'après-midi.
- M. Le Maire informe d'un courrier du Maire de Fumay qui souhaite que le conseil municipal de Haybes prenne une motion afin qu'un 2^{ème} distributeur de billets soit installé à Fumay. Cette motion ne semble pas utile puisque la commune étudie la possibilité d'installer un distributeur de billets à Haybes. M. Gérard STIRZEL explique au Conseil Municipal le coût et les conditions pour obtenir un accord de principe pour finaliser ce dossier avant de le passer à une prochaine réunion de conseil pour en délibérer.
- M. Le Maire explique qu'il a été reçu par le Directeur d'Académie avec les Maires de Revin, Vireux-Wallerand, Nouzonville et le Député Pierre CORDIER concernant les fermetures de classes. Il ne cache pas son pessimisme quant à cette fermeture.
- M. Anthony HUART a fait une demande à la commune pour acheter le terrain derrière le verger conservatoire (ancien terrain de cross). Le Maire demande aux élus de réfléchir à cette demande pour en délibérer ultérieurement.
- Le Maire donne la parole au nouveau policier municipal, M. Cyril DUVAL pour qu'il se présente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

En mairie, le 12/03/2021
Le Maire
Jean-Claude GRAVIER

